

La «peste de Marseille» au Causse

Nous sommes en 1720. Philippe règne déjà depuis plusieurs années... Non, pas celui auquel vous pensez, pas le «notre»! Mais Philippe d'Orléans (1674-1723), régent du royaume de France pendant la minorité de Louis XV.

Le Grand Saint Antoine, bateau en provenance du Levant (Empire Ottoman, Liban, Chypre), accoste à Marseille le 25 Mai... Rien que de très banal, si ce n'est que sa cargaison (des étoffes de soie et des balles de coton d'une valeur totale de 300 000 livres, appartenant à plusieurs notables de la ville) est contaminée par le bacille de Yersin, responsable de la peste.

Pourtant, neuf passagers sont morts au cours de la traversée, et le port de Livourne a refusé l'accostage du navire.

A Marseille, par contre, le bateau n'est autorisé à accoster que sur les îles du Frioul, mais les marchandises sont débarquées directement sur les quais, à la suite sans doute d'une intervention des propriétaires de la cargaison qui voulaient profiter de la grande foire de Beaucaire en juillet.

On impose une quarantaine des passagers jusqu'au 14 Juin, mais une partie de la marchandise est déjà sortie en fraude, et la peste se propage dans la ville, puis en Provence!

Dans Marseille même, elle occasionnera 35 000 décès (soit 40% de la population)...

Rapidement, les marseillais (surtout les plus aisés) s'exilent hors de la ville, propageant ainsi l'épidémie dans les campagnes... En Provence, on relèvera en tout 110 000 morts (soit 30% de la population)... Après Marseille, ce sera le tour d'Aix-en-Provence, de Toulon, d'Arles, d'Avignon, d'Alais (Alès), de Mende, de Marvejols (où il y aura 3 000 morts pour une population de 4 500 habitants),... C'est seulement le 31 Juillet qu'interdiction est faite de se déplacer librement.

Le recul de la pandémie se fait à partir d'Octobre 1720, mais une deuxième vague se produit à partir d'Avril 1722.

Dans les Etats du Languedoc, le gouverneur (le duc de Roquelaure) prescrit le 4 Août 1722 la surveillance des allées et venues des habitants, impose de placer des barrières aux carrefours, et de brûler les marchandises suspectes qui n'auraient pas été désinfectées: tout commerçant contrevenant sciemment à cette dernière mesure devra être exécuté! Une milice rémunérée par les communautés fut aussi créée pour établir un cordon sanitaire, tant dans les terres (du canal du Midi jusqu'au Rouergue et à l'Auvergne), que sur les plages (de la Camargue jusqu'à Leucate). On mit par exemple en quarantaine à Maguelone l'ambassadeur de l'Empire Ottoman débarqué à Cette (Sète)... Des

médecins montpelliérains, envoyés en mission à Marseille ne purent rentrer qu'après un confinement dans des huttes de feuillage sur la plage, nus et obligés de se désinfecter fréquemment par des bains de mer... On fusilla aussi 2 paysans de Marvejols venus faire les vendanges dans la plaine, et qui avaient franchi clandestinement la ligne de blocus.

Enfin, on imprima une formule d'autorisation de circuler que se devait de présenter à la milice toute personne circulant dans la Province. En cas de résistance: arrestation et fusillé! Face à un tel confinement, «... la population démoralisée et désœuvrée se laissa entraîner au libertinage et à l'anarchie...»!

Au Causse, dès l'été 1720, le village se met à vivre en autarcie complète. Le curé Viillard, à la forte personnalité, fait condamner les accès principaux au village: il interdit le fonctionnement des deux bacs sur les gués de l'Hérault au moulin de Bertrand (vers le bassin de Londres) et au moulin de Figuières (vers Viols le Fort), ferme le vieux pont de Bougette (vers Brissac et Ganges), et la combe Galinière (vers St Guilhem) avec des «piquets de garde» constitués de volontaires caussenards armés. Ne se fiant pas qu'au temporel, il fait aussi (deux précautions valent mieux qu'une) fabriquer par Louis Poujol, maître tailleur de pierres local, une croix qui sera dédiée à St Roch, né à Montpellier au milieu du XIV^e siècle, patron des médecins et guérisseur des pestiférés.

Cette croix fut érigée en grandes pompes le Dimanche 10 Septembre 1720, «al cap del lac» (pour les non-occitanistes, «à la pointe du lac»), précise le curé Viillard qui la bénit ce jour-là au niveau de l'ex-café Rodier. Si vous cherchez cette croix à la pointe du lac, ce sera peine perdue... Et pour cause! Un événement connu de tous les caussenards donne la clé de l'énigme: lors de forts épisodes cévenols, les caves de la Mairie et de «Causse Toujours» sont systématiquement inondées! Pourquoi cela? Tout simplement car le complexe «Placette, Mairie + école (maintenant Mairie + salle polyvalente), maison Rodier» ont été construits dans le dernier quart du XIX^e siècle, en remblayant une partie de la mare originelle.... Elle a d'ailleurs subi depuis deux autres «amaigrissements», l'un après la guerre de 1940, l'autre à la fin du XX^e siècle, lui donnant l'aspect étriqué qu'elle présente actuellement! Lorsque l'arrivée d'eau devient trop importante pour sa capacité actuelle, la mare s'étale dans sa cuvette initiale, et cause ces effets de «caves aquatiques»!

Revenons à notre croix...

Le curé Viillard la bénit «... en l'honneur du glorieux Saint Roch, pour être délivrés par son intervention de la peste et du mal contagieux qui a déjà ravagé et emporté Marseille et ses environs...». Elle trône actuellement devant la Mairie. Quant à son emplacement originel, il se situait au bord du chemin vicinal n° 22 (globalement devant le Monument aux Morts). Sauf que « ... le 8 janvier

1860, la croix dite de St Roch se trouvant sur l'empiétement agrandi du chemin n° 22, le Curé, sans concertation aucune avec la Municipalité l'a fait déplacer. Le Juge de Paix du canton, alerté, est venu constater le fait... En accord avec le Maire, la croix sera reconstruite à l'angle du Champ du Puits appartenant à Joseph Clauzel, dans le vacant communal, le long du-dit chemin...». C'est d'ailleurs dans ce vacant communal (auquel sera ajoutée une partie du Champ du Puits de Clauzel) au nord du chemin n° 22, que s'élèvera l'ensemble Mairie - Ecole. Quant au «Champ du Puits», il s'étalait sur le nouveau lotissement, la salle polyvalente et la Placette.

Mais le curé n'est pas le seul au Causse à vouloir placer le village sous la protection divine... Habitant du mas d'Encontre, Pierre Dusfour (dit «Moure», ce qui en dit long sur son côté bourru, son humeur sombre et farouche), est métayer à La Grange du marquis de la Roquette... Il est marié à Antoinette Causse (originaire de St André de Buèges) dont il aura 12 enfants... C'est un couple aisé qui souhaite protéger non pas tout Le Causse, mais seulement le hameau de Encontre, en installant une croix à l'embranchement de son chemin d'accès. Elle y trône encore!

Et le Dimanche suivant, le 17 Septembre 1720, c'est donc pour le curé Viillard une deuxième bénédiction, pour une deuxième croix, sous le nom et l'invocation du saint patron de Moure, Saint-Pierre, «... patron de Pierre Dusfour, qui l'a fait ériger de ses propres deniers...».

Le Causse était bien protégé, et n'a pas eu à subir les ravages de la peste!